

Conférence sur l'intolérance et les discriminations à l'encontre des Musulmans  
organisée par la Présidence espagnole de l'OSCE

Session 1

(Cordoue, 9-10 octobre 2007)

Intervention de l'Ambassadeur Eric Lebedel, Représentant permanent de la  
France auprès de l'OSCE

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs

Je souhaiterais ajouter quelques mots, à titre national, à la déclaration de l'Union Européenne à laquelle nous souscrivons pleinement.

Je tiens tout d'abord à remercier la présidence espagnole de l'OSCE pour la tenue de cette conférence et de former le vœu qu'elle permette de progresser dans l'identification des causes et des réponses aux manifestations d'intolérance et de discrimination.

Face à ce fléau, la détermination du gouvernement français est totale. Cet engagement s'est traduit, au cours de ces dernières années, par un renforcement significatif de nos moyens de lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et toutes les formes de discrimination.

Sur le plan institutionnel, nous avons mis en place une instance de coordination au niveau du Premier Ministre, le « Comité interministériel de lutte contre le racisme et de l'antisémitisme » ainsi qu'une « Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité » (HALDE).

A deux reprises, en 2003 et 2004, nous avons durci notre législation sur la répression des infractions à caractère raciste, antisémite et xénophobe. Nous avons également développé des partenariats avec les fournisseurs d'accès à Internet pour faire obstacle à la diffusion sur la toile de contenus racistes, antisémites ou xénophobes.

Dans le domaine de la prévention, l'Education nationale s'est mobilisée pour combattre les préjugés et promouvoir nos valeurs républicaines.

Mais ce dispositif de protection ne peut s'appliquer qu'à des personnes, et non à des idées et des croyances religieuses, ce qui serait contraire à la liberté

d'expression. Ce sont bien les individus qui sont l'objet de droit et qui peuvent bénéficier d'une protection.

C'est dans le cadre de la laïcité qu'a été créé le Conseil français du culte musulman (CFCM) le 3 mai 2003. Le CFCM a vocation à régler les questions relatives au culte mais n'exerce pas d'autorité spirituelle dans le sens où il n'est pas une instance théologique qui émettrait des avis religieux.

Il y a en France près de cinq millions de personnes originaires -ou descendants de personnes elles-mêmes originaires- de pays où l'islam est majoritaire. C'est la plus importante d'Europe. Cette population est dans l'ensemble bien intégrée et se sent à l'aise dans les institutions françaises dans lesquelles elle est présente à tous les niveaux. Une étude réalisée en 2005 montre ainsi que 82% des personnes d'origine musulmane considèrent que la laïcité n'est pas en opposition avec la religion et 78 % d'entre eux plébiscitent le modèle français d'intégration.

Pour autant, il existe des phénomènes de rejet et de discrimination. Ils sont souvent surtout liés à des facteurs économiques et sociaux, ou peuvent révéler une confusion grave et inacceptable entre les termes « musulman, fondamentaliste, islamiste, terroriste ».

Cette confusion met en lumière le rôle que doivent jouer, et jouent, les musulmans eux même dans la lutte contre l'extrémisme et le radicalisme. Plus largement, la tolérance doit s'exercer aussi au sein de la communauté, qu'il s'agisse des rapports entre hommes et femmes ou entre courants religieux musulmans.

Le sujet abordé aujourd'hui souligne enfin l'importance du dialogue entre les religions et les cultures, comme facteur de tolérance entre les communautés, notamment entre les Musulmans et les Juifs. L'OSCE, en tant qu'organisation régionale, peut apporter sa contribution à ce domaine au travers de ses activités et de ses bonnes pratiques en particulier dans le domaine de la dimension humaine.

Monsieur le Président,

En cohérence avec ses priorités nationales, la France continuera à s'engager activement dans les travaux conduits dans le cadre de l'OSCE en matière de promotion de la tolérance et de lutte contre les discriminations.

A cet égard, je souhaiterais réaffirmer le fort attachement de la France au rôle des trois Représentants personnels de la Présidence en exercice pour la lutte contre l'intolérance et les discriminations.

Je tiens également à renouveler le soutien de la France à l'assistance essentielle fournie aux Etats participants par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme à travers son programme « tolérance et non-discrimination ».

Je vous remercie de votre attention./.